

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## **ditions générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **rmacie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **iologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **que :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **ducation :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **taire :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## **adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## **Déclaration de Maladie**

Nº P19-0035724

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### **Cadre réservé à l'adhérent(e)**

Matricule : 7617

Société : C 63896

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZÉGNOUNÉ Abdellatif

Date de naissance : 29/06/1953

Adresse : Rue 181 G° F N° 39 EL OULFA CORAIL

Tél. 06 63 52 10 46

Total des frais engagés :

Dhs

### **Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/02/2021

Nom et prénom du malade : ZÉGNOUNÉ Abdellatif

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : Dise de refraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 16/02/2021

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/10/2021	CS		25000	Dr. BAKRIM MOUSSA OPHTALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux Place Chahdia, 323 Bd. Ouled Daoura Oulfa - CASABLANCA
				21.02.21 926

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>JUNAIDI ISLAM</i> 184, Rue des Casablanca	16/08/2021					<i>8.600</i>

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## **DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE**

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram illustrates the H-B-D-H system. It features a central horizontal axis labeled 'D' at both ends. Above this axis is a vertical arrow pointing upwards, labeled 'H'. Below the axis is another vertical arrow pointing downwards, labeled 'B'. To the right of the axis is a vertical arrow pointing to the right, labeled 'C'. The labels 'H', 'B', and 'C' are positioned above, below, and to the right of the central axis respectively.

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

**Dr. Mohamed BAKRIM**

Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

\*Traitement par laser

\*Chirurgie par phaco-émulsification, Stabisme

\*Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

\*Membre de l'American Academy of Ophthalmology



**الدكتور محمد باكريم**

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير، حول البصر

عضو فعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لامراض العيون

Casablanca, Le ..... 15/10/2021 ..... الدار البيضاء في

ZEGNOUNE ABDELMOUDID

Casablanca

$$VL OD = (88 - 1,2) + 2,25 \text{ sph}$$

$$OL = (66 - 1,2) + 2,00 \text{ sph}$$

VTAI , organiques ; expulsés  
Montants en silicium

$$VP add 006 + 3,00 \text{ sph}$$

Dr. BAKRIM Mohamed  
OPHTHALMOLOGUE  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Place Chahdia 323 Bd. Oued Daoura  
Oulfa - CASABLANCA  
Tél: 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65



# نظارات إسلام

## LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anlais hira JADIDA

Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

1000954

Casablanca, le 16/08/2021

M. ZEGNAOUNE ABDELMJID

Doit

Nature de Verres	Vision de loin	Vision de près	Doubles foyers	Varilux
Concave D.R.	OD... 4 - 3 OG... 4 - 3	OD... 4 - 3 OG... 4 - 3	OD... 1 / OG... 1 /	OD... 1 / OG... 1 /
Monture	Métal	Plastique		1000,00
V.L. : - OD ( 88 - 125 ) + 2,25				400,00
- OG ( 66 - 125 ) + 2,00				400,00
V.P. : - OD ( 88 - 125 ) + 5,25				300,00
- OG ( 66 - 125 ) + 5,00				300,00
ADD./				
TOTAL				2400,00

Arrêtée la présente facture à la somme de

Deux mille quatre cent DHs

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anlais

Casablanca